

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

OBJET : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DE LA RÉPUTATION SUR LES PLATEFORMES, TELLE PORNHUB

LE 10 FÉVRIER 2021

Préambule

En ratifiant la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU, en décembre 1991, le Canada s'est engagé à mettre en œuvre les politiques et les programmes, à adopter les mesures législatives et à instaurer les mécanismes de surveillance nécessaires pour défendre les droits des enfants. Le Plan d'action national pour les enfants a défini une série d'objectifs en 1999, dont : 1) assurer la sécurité des enfants; 2) veiller à leur santé physique et psychologique. Les effets de l'exploitation et de la pornographie sur les enfants et les mineurs ne sont pas seulement une question de santé publique; il s'agit en fait d'une crise que la pandémie exacerbe. Il est donc urgent que le gouvernement prenne des mesures pour protéger les enfants et les mineurs contre les mauvais traitements, la négligence, la discrimination, l'exploitation et les dangers qu'ils courent sur Internet.

Les Objectifs de développement durable 2030, des Nations Unies, demandent aussi que des mesures efficaces soient prises immédiatement pour « mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ». La loi ne le voit peut-être pas ainsi, mais pour moi, violer des enfants et les exploiter sexuellement sur Internet revient à les torturer physiquement et psychologiquement. Et le Canada n'est pas à l'abri (voir la [vidéo d'International Justice Mission](#) et le [communiqué de presse de la GRC](#)).

La Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail définit ainsi l'expression « pires formes de travail des enfants » :

- utilisation, recrutement ou offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques.
-

Le 11 février 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Simple citoyenne et membre active d'organismes communautaires, je suis profondément inquiète que le Canada n'ait pas encore adopté de programme législatif complet visant à protéger les enfants et les mineurs contre la pornographie en ligne, l'exploitation, la cyberprédation et la violence cybersexuelle.

Je suis également inquiète que le Canada ne se soit pas doté d'un organisme centralisé ayant le pouvoir de faire appliquer les dispositions législatives actuelles et d'instaurer de nouveaux mécanismes de surveillance chargés de protéger les enfants et les jeunes et de leur éviter de graves traumatismes. Pour l'heure, la souffrance des enfants et des jeunes qui sont victimes, ou ont été victimes, d'exploitation sexuelle en ligne dépasse les agressions subies parce que ce qu'ils ont vécu personnellement continue de circuler en ligne. Leur vie et leur expérience tragique sont (souvent) commercialisées sur les réseaux sociaux et les sites de divertissement pour adultes.

À titre de présidente du Conseil des femmes de Montréal, de membre du Comité national des résolutions du Conseil national des femmes du Canada, de porte-parole du Diocèse anglican de Montréal en matière de traite des personnes et de membre fondatrice de la coalition nationale informelle Canadians4Action, qui regroupe plus de 40 organismes et professionnels qui pressent Visa et MasterCard d'appliquer leurs propres règles et lignes directrices et de cesser de traiter les paiements faits à MindGeek et à ses filiales, je souhaite ardemment qu'on profite des circonstances actuelles, qui découlent de la publication de l'article de Nicholas Kristoff dans le *New York Times*, pour précipiter l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire rigoureux qui :

1. protège les enfants en limitant leur exposition ou leur accès au contenu extrême pour adultes, qui est de plus en plus présent sur Internet;
2. protège les enfants et les jeunes contre l'exploitation sexuelle et la traite des personnes (alinéas 3.c et 3.d du Protocole de Palerme)

Actuellement, il incombe surtout aux parents de contrôler l'exposition des enfants et des jeunes au contenu néfaste, mais leurs ressources et leurs aptitudes sont limitées.

- Les mesures de protection actuelles étant d'une efficacité très limitée, l'âge moyen auquel les enfants sont exposés pour la première fois à la pornographie est passé à 9 ans, et le dixième des visiteurs de sites pornographiques explicites sont des enfants de moins de 10 ans (Fight the New Drug, 2018).
- Selon un sondage de la National Society for the Prevention of Cruelty to Children, 10 % des élèves de septième année (12 ou 13 ans) craignent d'avoir une dépendance à la pornographie (Howse, 2015).

Dans le mémoire qu'il a présenté au Comité de la santé en 2017, M. Ernie Allen, ancien président-directeur général du National Center for Missing and Exploited Children, reprend les propos d'un éminent chercheur canadien, le Dr Michael Seto, à propos du fait que, maintenant plus que jamais, les enfants ont librement accès à des contenus pornographiques extrêmes en ligne : « Nous sommes au cœur de la plus grande expérience sociale non réglementée de l'histoire. » Si des mesures ne sont pas prises de toute urgence, cette expérience aura sans doute des conséquences graves, voire fatales.

Je constate que les Canadiens sont plus à l'aise avec les mesures, les normes et les lois traditionnelles de vérification de l'âge, qui obligent les marchands à vérifier l'âge du consommateur à qui ils vendent des magazines et des vidéos pornographiques ou qu'ils laissent entrer dans un cinéma, un bar de danseuses nues ou une boutique érotique. Il est temps d'adapter ces lois aux XXI^e siècle.

En se dotant d'un cadre numérique rigoureux, qui obligerait les commerçants à vérifier l'âge des consommateurs et à se doter de divers mécanismes, dont des pare-feu en amont (au niveau du fournisseur Internet), le gouvernement du Canada pourrait atténuer quelques-uns des plus grands dangers pesant sur la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, qui seraient alors mieux protégés contre les prédateurs en ligne, les agressions sexuelles, la cyberintimidation, les arnaques en ligne, ce genre de chose, et qui risqueraient moins d'être exposés à la pornographie, que ce soit volontairement ou par inadvertance.

Les témoignages entendus il y a trois ans, lors de la séance du 11 avril 2017 du Comité permanent de la santé, illustrent bien à quel point il est urgent d'agir. Le Comité de la santé avait alors pour mandat d'étudier :

« les effets de santé publique liés à la facilité de trouver et de visionner en ligne du contenu violent et sexuellement explicite avilissant les enfants, les femmes et les hommes, en reconnaissant et en respectant la compétence des provinces et des territoires à cet égard ».

La réponse au *Rapport sur les effets de santé publique liés à la facilité de trouver et de visionner en ligne du contenu violent et sexuellement explicite avilissant sur les enfants, les femmes et les hommes*, qui a été publié en juin 2017, recommandait certes une série de mesures, mais depuis ce temps, la quantité de contenu pornographique (de tous les types) a continué d'augmenter de manière exponentielle. Même si ce n'est pas la totalité du contenu téléchargé ou diffusé sur Pornhub et autres qui met en scène des actes non consentis ou des enfants, le Comité a pu constater que le contenu illégal y est malgré tout omniprésent, et bien souvent sans que personne ne soit inquiété.

Si l'on veut que plus jamais une personne, qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte, ne se retrouve sur ces sites sans son consentement – et je rappelle que les mineurs ne peuvent pas donner leur consentement – et vive la même chose que la jeune femme dont vous avez entendu le témoignage, ces questions doivent absolument être considérées comme une priorité, et les décideurs devront faire preuve de la détermination et de la volonté nécessaires. D'ici là, vous auriez tort de croire que ces choses ont cessé, car elles se produisent précisément à l'instant où vous lisez ces lignes. À elle seule, la quantité de « contenu » disponible permet de croire qu'il existe de nombreux recoins du Web où le contenu problématique non seulement demeure en ligne, mais continue de se propager.

MindGeek elle-même se targue de sa croissance. Dans son Examen annuel de 2019, elle indique avoir accumulé/téléchargé l'équivalent d'au-delà de 169 années de contenu vidéo – en seulement un an! Elle ajoute qu'il s'agit d'une hausse de 50 % par rapport à l'année précédente et qu'au total, le contenu en question occupe plus de bande passante que la totalité du contenu Internet consommé en 2002, soit 16 ans plus tôt. Même si Pornhub est sans doute la plus grosse « entreprise de divertissement pour adultes » du monde, elle est loin d'être la seule, et de nombreuses autres, dont des filiales de MindGeek, exploitent au maximum un secteur d'activité extrêmement lucratif et très peu surveillé, que ce soit ici au Canada ou ailleurs sur la planète.

Conclusion et recommandations

Je terminerai comme j'ai commencé, c'est-à-dire en vous disant je suis une simple citoyenne inquiète qui espère que les résultats de l'étude en cours ne seront pas rangés sur une tablette où ils prendront la poussière – ce ne serait pas la première fois. La pandémie demeure évidemment la grande priorité, mais j'ose vous rappeler qu'à cause de cette même pandémie, les enfants sont encore plus nombreux à passer du temps sur Internet et qu'ils y passent plus de temps que jamais. Il s'agit d'une véritable crise, et vous devez agir en conséquence.

MindGeek et consorts, dont les médias sociaux, doivent rendre des comptes. Le Canada doit se doter d'un cadre numérique rigoureux qui serait inscrit officiellement dans la loi, et la première chose à faire consiste à créer un organisme de réglementation d'Internet et des plateformes numériques et à lui confier les attributions et pouvoirs suivants :

- élaborer des principes, des normes et des règlements.
- collaborer de près avec la GRC et les autres corps policiers (canadiens et étrangers), le Centre canadien de protection de l'enfant et tout organisme s'intéressant à la protection des enfants.
- veiller à ce que les organismes du secteur de la santé et de l'éducation diffusent de l'information sur la saine utilisation d'Internet.
- faire en sorte que les plateformes numériques respectent les lois, les normes et les règlements canadiens.
- obliger les entreprises en ligne et les plateformes numériques visées par une plainte vérifiée à produire chaque année un rapport d'incident et à procéder à un audit de conformité.
- imposer des sanctions au besoin.
- signaler au ministère public les plateformes pornographiques, les médias sociaux, les entreprises de technologie et les fournisseurs Internet qui contreviennent aux lois canadiennes afin qu'ils soient sanctionnés dès que des enfants sont en cause et que l'accès aux sites concernés soit impossible à partir du Canada.
- sur demande, acquérir de l'information sur les algorithmes et les procédures de cueillette des renseignements personnels.
- au besoin, présenter des recommandations étayées aux tribunaux.
- vérifier que tous les fournisseurs Internet et les médias sociaux actifs au Canada emploient un mécanisme de vérification de l'âge par un tiers approuvé par les autorités canadiennes.
- veiller à ce que les gouvernements assurent un financement direct et durable aux outils d'investigation informatique spécialisés et aux ressources policières nationales et à ce qu'ils assortissent ce financement de directives claires concernant l'identification des contrevenants, le dépôt d'accusations contre eux et la surveillance des plateformes pornographiques, des médias sociaux, des entreprises de technologie et des fournisseurs Internet afin de s'assurer qu'ils respectent les mesures et les lois en vigueur au Canada.

« Selon moi, une occasion inédite se présente au Comité, celle de donner l'exemple en faisant preuve d'audace et en recommandant la mise en œuvre d'une vaste stratégie législative qui s'éloigne des mécanismes d'autoréglementation, car ceux-ci se sont révélés nettement inefficaces et n'ont pas réussi à empêcher que les enfants soient, d'une part, exposés à la pornographie et, d'autre part, réduits à l'état de marchandise pouvant être exploitée par "l'industrie du divertissement pour adultes". »

En terminant, je dois dire que j'ai trouvé encourageant que votre comité semble sincèrement uni par une même cause et que, bien que contenu, le sentiment de révolte qu'il a ressenti après les séances de la semaine dernière semble perdurer. Lundi, votre indignation trouvait son origine

dans l'empathie pour votre prochain, tandis que vendredi, elle se nourrissait déjà de tout autre chose. Je vous en supplie, écoutez la flamme de l'indignation qui vous pousse à agir et faites de votre mieux pour réclamer des actions concrètes. Il en va de la vie de nombreuses personnes.

Veillez agréer mes salutations les plus sincères.

Penny Rankin
Membre fondatrice de Canadians4Action

Liens et références

Nations Unies, *Convention relative aux droits de l'enfant* (article 19), disposition 1 (unicef.org.uk)

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, *FEUILLET D'INFORMATIONS – Plan d'action national pour les enfants – Élaboration d'une vision commune*, 1999 (scics.ca)

Nations Unies, Objectifs de développement durable (d'ici à 2030)

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26130Child_Rights_2030_Agenda_HLPF_2020.pdf (un.org)

International Justice Mission, [vidéo](#).

Gendarmerie royale du Canada, « En tout, neuf victimes (âgées de deux à neuf ans) ont été sauvées aux Philippines dans le cadre de l'enquête du GLEEI, enquête toujours en cours », communiqué de presse (rcmp-grc.gc.ca)

Organisation internationale du travail, *Convention n° 182*, article 3 (ilo.org)

Ernie Allen, *Mémoire sur la vérification de l'âge pour la pornographie en ligne*, présenté au Comité permanent de la santé.

Martin Patriquin, « Advocacy groups pressure Visa, Mastercard to cut ties with porn company MindGeek », *Montreal Gazette*.

Nicholas Kristoff, « The Children of Pornhub: Why does Canada allow this company to profit off videos of exploitation and assault? », *New York Times* (nytimes.com)

Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (Protocole de Palerme).

Chambre des communes, Comité permanent de la santé, Témoignages, 11 avril 2017 (ourcommons.ca)

Réponse du gouvernement au rapport de juin 2017 du Comité permanent de la santé ([rapport](http://noscommunes.ca)) (noscommunes.ca)

Pornhub Insights, *The 2019 Year in Review*.

Fight the New Drug, What's The Average Age of a Child's First Exposure to Porn? (fightthenewdrug.org)

Patrick Howse, « 'Pornography addiction worry ' for tenth of 12 to 13-year-olds », *BBC News*, 31 mars 2015 (<https://www.bbc.com/news/education-32115162>)